

CIRCUIT ESPOIR DE LA GIRONDE (CEG)

REGLEMENT PARTICULIER 2017

*Ce règlement particulier complète les règlements généraux de la Fédération Française de Golf.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.*

1 - OBJECTIF GÉNÉRAL

Le **CIRCUIT ESPOIR DE LA GIRONDE (CEG)** à destination des moins de 13 ans (U12) a été mis en place par le Comité de Gironde en 2013 afin de remplir ses obligations au sein de la filière jeune fédérale, à savoir la détection et la formation des jeunes, particulièrement des moins de 13 ans.

Il constitue une filière de pré-compétition, préalable et complémentaire de la filière compétition, qui comprend le Championnat Départemental (CD), puis le Championnat Interdépartemental Nord Aquitaine (CID), le Championnat Régional d'Aquitaine (CR), le Championnat Interrégional du Sud-ouest (CIR) et le Championnat de France.

Le CEG s'appuie sur les index et sur la mise en œuvre des Drapeaux préconisée par la FFGolf.

2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

2-1 Les joueurs (garçons et filles) doivent :

- être licenciés FFGolf (Lien 1) de l'année en cours dans une A.S. de club du département de la Gironde, **ayant signé la Charte des Écoles de Golf**,
- avoir enregistré dans leur club un certificat médical de non contre indication à la pratique du golf.
- répondre aux critères ci-dessous.

2-2 Critères

- Années de naissance : 2005 et suivantes.
- Ne pas participer au Championnat Interdépartemental 2017.
- Avoir obtenu un Drapeau de couleur Bronze ou Blanc ou un index.

3 – FORME DE JEU

Les épreuves se dérouleront en **Stroke Play sur 9 d'un parcours homologué** permettant de gérer le handicap

4 - ENGAGEMENTS

4-1 Inscriptions

Les inscriptions sont gratuites et se font indépendamment pour chaque épreuve par l'intermédiaire des clubs qui doivent les faire parvenir au Comité de Gironde par courriel à cdgolf33@wanadoo.fr **8 jours calendaires avant la date de l'épreuve** avec les noms, prénoms, drapeaux ou index des joueurs.

4-2 Forfaits

Tout forfait doit être notifié au Comité au plus tard 48 heures avant l'épreuve, sauf cas de force majeure. Tout forfait non notifié, tout abandon non justifié entraînent l'exclusion du joueur pour l'épreuve suivante du calendrier.

4-3 Quotas

Les épreuves se limiteront à **39 joueurs** (retenus selon l'index, puis la couleur du drapeau bronze, blanc).

5 - DEROULEMENT DES EPREUVES

5-1 Calendrier

Le calendrier général des épreuves est consultable sur le site du Comité de Gironde.

5-2 Organisation

La définition et la mise en place des repères de départ sont de la responsabilité du golf recevant.

5-3 Déroulement

Les règlements généraux des épreuves de jeunes s'appliquent, à savoir :

- Épreuves « non fumeur ».
- Les joueurs doivent avoir une tenue correcte et un comportement exemplaire (cf. Règlement Général sur le Vade-mecum en vigueur).
- Les cadets ne sont pas autorisés même pour les joueurs entre eux.
- L'utilisation des chariots électriques n'est pas autorisée.
- Les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, aides au Comité, etc... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.
- Toute infraction aux règles ci-dessus entraîne, après un avertissement, la disqualification du joueur.

5-4 Gestion des épreuves

Elle est assurée par le Comité de Gironde, l'accueil étant de la responsabilité du club recevant. Les résultats sont consultables sur le site Internet du Comité Départemental : www.cdgolf33.com

6 - COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve est constitué par le(s) représentant(s) du Comité de Gironde et si possible un représentant de l'A.S. du golf recevant. Le cas échéant, les décisions finales relèveront du Bureau du Comité.

Dimanche 19 mars 10H Bordeaux Lac

Samedi 8 avril 10H30 Cameyrac

13 ou 14 mai lieu à confirmer